

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Arrêté du **29 MARS 2024**

modifiant l'arrêté du 21 mars 2024 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2024 pour le recrutement de maîtres de conférence des universités-praticiens hospitaliers

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, notamment le chapitre III de son titre II ;

Vu l'arrêté du 15 février 2024 portant déclaration de vacance d'emplois de maîtres de conférence des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 28 février 2024 modifiant l'arrêté du 15 février 2024 portant déclaration de vacance d'emplois de maîtres de conférence des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2024 pour le recrutement de maîtres de conférence des universités-praticiens hospitaliers.

Arrêtent

Article 1er

La liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2024 pour le recrutement de maîtres de conférence des universités-praticiens figurant à l'article 1 de l'arrêté du 21 mars 2024 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Les lignes :

«

PHYSIOLOGIE

Concours type 1

Mme Caroline PROT-BERTROYE

M. François BRAZIER – *Discipline hospitalière : Néphrologie*

M. Antoine LEOTARD

»

sont remplacées par les lignes :

«

PHYSIOLOGIE

Concours type 1

Mme Caroline PROT-BERTOYE

M. François BRAZIER – *Discipline hospitalière : Néphrologie*

M. Antoine LEOTARD

»

Article 2

Le directeur général des ressources humaines et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **29 MARS 2024**

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pour la ministre et par délégation

La cheffe du département des personnels
enseignants-chercheurs des disciplines de santé



Francia COMA

Pour la directrice générale
du Centre national de gestion,
et par délégation,
La cheffe du département de gestion
des praticiens hospitaliers



Séverine MASSON